

Décision

Générale

colonial

Décision n° 92-140-1908 Mutation.

n° 92-140-1908

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 juin 1908

Numéro JO

n° 140 du 01/07/1908

Date du numéro

1 juillet 1908

TEXTE INTÉGRAL

M. Pierron, adjudant infirmier des Troupes Coloniales, en instance de congé de convalescence, est autorisé à reutrer en France avec sa femme par le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti le 3 juin 1908.